



COMPTE RENDU CAPD 7 mai 2018

Déclaration préalable du SNUipp (en pièce jointe)

Déclaration préalable du SE

Ordre du jour :

L'IA présente le nouveau secrétaire général : M. Hervé Bronner qui était précédemment directeur du CROUS de Dijon

Réponses IA aux déclarations préalables : la formation continue existe mais elle est contingentée.

Réponse à la question des données personnelles que le SE-UNSA a développée dans sa déclaration préalable (l'OS choisit de ne donner aucun résultat par mail et sur site) : l'IA indique qu'il faudra y réfléchir.

Le SNU quant à lui choisit de publier les résultats par souci de transparence et de lisibilité publique. Il efface les données des collègues le demandant.

La déclaration préalable du SE (au contenu non politique) - est surtout de nature à tenter de mettre le snu en difficulté et à récupérer les numéros de téléphone en vue des élections professionnelles.

Bref, après nous avoir « dénoncés » car nous continuons d'envoyer des mails dans les écoles malgré l'interdiction du ministère (que l'IA n'a pas relayée) voici la suite...

Les élections professionnelles sont dans 6 mois !!...

Nous gagnerions pourtant à travailler dans l'unité et sur le fond des choses en appelant conjointement à la grève du 22 mai comme TOUTES les OS fonction publique au niveau national (y compris l'UNSA).

A bon entendeur...

- **BOE** : il n'en a pas été question
- **Demandes de disponibilité, détachement et réintégration**

18 demandes de renouvellement de mise en disponibilité + 5 nouvelles demandes (dont 3 refusées, toutes convenances personnelles)

1 demande de renouvellement de détachement

5 demandes de réintégration

23 démissions

Le SNUipp regrette que toutes les demandes n'aient pu aboutir et constate que de nombreux collègues ont opté pour la démission suite à l'injonction de réintégration.

Les demandes de détachement seront examinées le 14 juin en CAPN.

Demandes de temps partiels

173 demandes

Demandes sur autorisation : 25 à 50 % et 80 à 75%

Demandes de droit : 19 à 50 % et 42 à 75%

Le DASEN accorde toutes les demandes. Nous saluons cette décision et souhaitons qu'elle perdure. Le nombre important de demandes de temps partiel doit être considéré avec attention.

Demandes de temps partiel annualisé : 7 (4 l'an dernier).

L'IA rappelle que les IEN sont les seuls responsables de la mise en œuvre de l'annualisation.

Le SNUipp demande que toutes les demandes soient accordées et refuse que sur 7 demandes, 6 seulement soient potentiellement accordées sous prétexte de les demandes doivent être obligatoirement couplées pour faire un poste plein.

Le GT temps partiels aura lieu le vendredi 18 mai. Il permettra de coupler les temps partiels pour libérer le plus grand nombre de postes possibles à publier pour le second mouvement.

Rappel : les collègues à temps partiel vont recevoir une proposition d'appariements dans leur boîte mail professionnelle. Cette proposition peut être discutée si elle ne convient pas. Appelez-nous si souci.

- **Demandes INEAT/EXEAT**

Le SNU demande cependant que tous les EXEAT soient accordés et que les collègues n'aient pas à pâtir de la gestion à flux tendu du ministère. Il rappelle qu'en cas de déficit le recours à la liste complémentaire est possible.

DASEN : accepte tout de suite une demande d'INEAT pour raisons sociales. Pas de réponse des départements de départ des autres demandes donc pas de décision. Report en juin pour avoir une vue exhaustive.

Cas des PES : Concernant les INEAT/EXEAT des PES, seuls les échanges terme à terme sont possibles au sein des départements de l'académie.

Postes à profil avec nomination hors barème

Le SNUipp-FSU rappelle son désaccord avec le principe et demande à nouveau que les collègues soient nommés au barème. Nous notons que la quasi totalité des collègues ayant postulé sur un poste de PDMQDC n'a pas envoyé de dossier (cv et lettre de motivation), preuve s'il en est que tous se sentent légitimes à prendre leurs fonctions sur ce poste. C'est bien ce que nous défendons en nous opposant au profilage des postes.

Plus de maîtres que de classes :

1 seul poste vacant (Rollet) qui sera pourvu à la phase d'ajustement. Nous nous opposons à la tenue des entretiens.

- **Demandes d'intégration des instituteurs dans le corps PE**

1 candidate pour un contingent de 2 places. La candidature est acceptée.

- **Mouvement**

Statistiques mouvement : 436 participants.

145 collègues obtiennent un poste : 33.2 %

212 collègues restent sans poste.

L'IA reconnaît une situation compliquée due à une diminution de la mobilité. Il note qu'aucune nouvelle demande de départ à la retraite n'est arrivée. Aucun nouveau poste vacant depuis la fermeture du serveur.

Aucun collègue n'est affecté sur un vœu de zone géographique malgré le positionnement en vœu 1 pour certains collègues.

Le SNUipp se félicite que la possibilité d'abandonner son poste ait été validée par l'IA. Ceci permet de débloquent certaines situations difficiles et de libérer des postes qui jusqu'ici ne pouvaient être attribués au 1^{er} mouvement.

Listes des 21 directions vacantes (dont les 2 dir SEGPA et la direction d'Orgelet élem qui se libère pour le second mouvement)

Liste des postes ASH vacants

CAPPEI : lecture des priorités de rang de vœu pour vérification

Nous publierons sur le site la liste des postes vacants après les appariements de temps partiels. En l'état il en manque près d'une cinquantaine.

Lecture de la note d'information :

Points handicap :

Le SNUipp rappelle son opposition aux points de handicap et indique que la marge d'appréciation de la CAPD a toujours permis de prendre en compte les situations difficiles. Il note que les 50 points ont été attribués à 25 collègues en 3 ans auxquels on ajoute les 6 nouvelles demandes (dont 5 accordées) de cette année. Le SNUipp n'est pas qualifié pour juger de la justesse ou non de la bonification accordée. Toutefois nous craignons une augmentation de ce type de bonification et constatons que ces 50 points ne règlent pas forcément les problématiques inhérentes aux reconnaissances MDPH ou aux difficultés des collègues.

Questions diverses du SNUipp

- Nombre de PES à la rentrée 2018 : 31+ 2 + 4 prolongations + 3 ou 4 renouvellements possibles.

L'IA rappelle qu'il cherche des berceaux à 50 % plutôt que 2 fois 25 % qui ne sont pas de nature à permettre une bonne entrée dans le métier.

- Suivi des questions diverses concernant les psys et la MDPH
 - frais de déplacement non défrayés par la MDPH car les déplacements des psy EN ne font pas partie de la convention.
 - responsabilité des demandes de bilan

Un travail est conduit entre IA ASH et MDPH. La MDPH propose d'informer les parents directement et de leur demander de se rapprocher des psy EN. Ceci correspond à la demande de nos collègues.

- Relations écoles et collectivités territoriales dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Trénal /Frébuans : suite favorable pour 4 jours avec les transports d'ECLA

Séligney/Tassenières : l'IA regrette qu'il n'ait pas été possible de trouver une solution. Il trouve regrettable que les écoles se concurrencent pour de mauvaises raisons. Il demande plutôt que nous travaillons tous dans le sens du système éducatif. Les élèves doivent aller dans les écoles de secteur. Le SNU rappelle que le cadrage national permet d'éviter la concurrence.

Bonlieu : L'IA ne met pas en doute nos remarques sur les dysfonctionnements de la com com et rappelle que sa décision n'aurait de toutes façons pas évolué.

Questions diverses du Se-UNSA :

Pas de question diverse

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU